

avant les cinq ans mentionnés par l'honorable député de Dorchester et même avant les dix ans qu'à bien voulu nous concéder l'honorable chef de l'opposition.

"A l'heure qu'il est, disait-il, on peut dire d'une manière certaine que L'ŒUVRE DE LA COLONISATION EST ENTRAVÉE DE PLUSIEURS MANIÈRES ET SURTOUT PAR LA PROTECTION EXAGÉRÉE QUE L'ON ACCORDE AUX MARCHANDS DE BOIS."

"Un autre témoin très compétent qui, je n'en ai aucun doute, ne sera récusé, ni par l'honorable chef de l'opposition, ni par aucun député de cette Chambre, c'est l'honorable chef de l'opposition lui-même.

Il disait en 1887 :

"Je vois que le gouvernement se propose d'améliorer la position du colon. Je suis le premier à m'en réjouir, cependant je ne puis pas me dissimuler le fait que l'on rencontrera des difficultés presque insurmontables. Il faudra de toute nécessité ménager des intérêts qui, par leur nature même, sont souvent en conflits, je parle des intérêts des marchands de bois et de ceux des colons. Le fait est que tout en laissant peut-être à désirer sous certains rapports, l'organisation actuelle du département des Terres de la Couronne est encore, après mûre réflexion, ce que nous avons de plus parfait. On a suggéré différentes réformes, mais on ne se préoccupait toujours que d'un seul côté de la question, tandis que l'on négligeait presque entièrement des intérêts majeurs. Malgré ces suggestions, la solution du problème qui occupe les esprits paraît presque impossible. Je suis d'opinion, malgré ce qu'on en dit, que les lois et les règlements actuels, S'ILS ÉTAIENT MIS SÉRIEUSEMENT EN PRATIQUE, peuvent atteindre le but que l'on se propose, c'est-à-dire, protéger le colon tout en ne négligeant pas les autres intérêts en jeu."

Ainsi, dans l'opinion du chef de l'opposition, en 1887, la